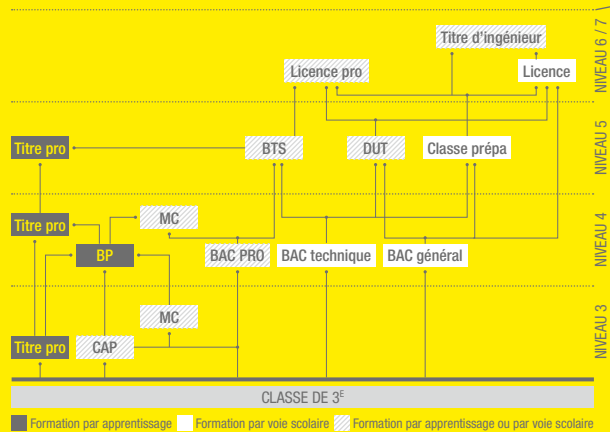


Des parcours de formation complets

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.



CAP Certificat d'aptitude professionnelle
MC Mention complémentaire
BP Brevet professionnel
BAC PRO Baccalauréat professionnel
BTS Brevet de technicien supérieur
DUT Diplôme universitaire de technologie
Titre pro Titre professionnel

Niv. 6 : niv. II - Bac +3 ans et Bac +4 ans
Niv. 5 : niv. III - Bac +2 ans
Niv. 4 : niv. IV - Bac ou équivalent
Niv. 3 : niv. V



Les formations

LES DIPLÔMES

CAP

- Tailleur de pierre
- Marbrier du bâtiment et de la décoration

BAC PRO

- Métiers et arts de la pierre

BMA

- Graveur sur pierre

BP

- Métiers de la pierre

POSSIBILITÉ DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET TITRE D'INGÉNIEUR

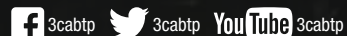
LES TITRES PROFESSIONNELS

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier est à votre disposition.



Pour en savoir

www.ccca-btp.fr
www.apprentissage-btp.com



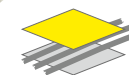
www.metiers-btp.fr
www.onisep.fr

Le **CCCA-BTP** (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale, professionnelle et paritaire, gérée par les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives du secteur de la construction en France. Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

agencezebra.com - CCCA-BTP / 2019

Bâtiment

Tailleur de pierre



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

Le tailleur de pierre

construit ou rénove des ouvrages en pierre : dallages, éléments d'agencement, encadrements de baies, escaliers...

Il intervient sur différents types de chantier, en neuf ou en réhabilitation. Le tailleur de pierre construit des ouvrages en pierre intégrés au bâti. Il réalise des éléments de structure et de décoration d'intérieur et d'extérieur (parements de façade, corniches, cheminées, dallages, décoration...) ou le mobilier urbain.

Le tailleur de pierre travaille principalement les pierres dures et fermes destinées à la construction (granits, calcaires). En atelier, il réalise une épure, dessin en grandeur réelle, extrait les gabarits, ébauche, taille et effectue la finition demandée pour lui donner la forme, les moulures et l'esthétique recherchée. Les pierres ainsi façonnées sont assemblées et posées sur le chantier.

Techniques et innovation

Aux outils traditionnels de la taille (ciseau et massette), le tailleur de pierre associe aujourd'hui des techniques utilisant des machines à commande numérique et des outils pneumatiques pour la création de motifs ou le laser pour le nettoyage des pierres anciennes sculptées.



Secteur d'activité

Le métier de tailleur de pierre fait partie du secteur du gros œuvre et du second œuvre.

Le **gros œuvre** désigne les travaux de structure d'une construction : fondations, murs porteurs, planchers et toiture. Il regroupe les métiers de charpentier bois, constructeur bois, constructeur en béton armé, couvreur, étancheur, maçon... Les métiers du **second œuvre** interviennent ensuite pour achever, aménager et équiper l'ouvrage : carreleur-mosaïste, électricien, installateur sanitaire, installateur thermique, menuisier fabricant, menuisier aluminium-verre, peintre décorateur, plâtrier-plaquiste, serrurier-métallier, solier-moquetteste, tailleur de pierre...

Devenir un professionnel du bâtiment

Chaque métier du bâtiment fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

Choisir l'apprentissage BTP pour se former

Avec de nombreuses formations du CAP au titre d'ingénieur, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel du bâtiment qualifié. L'apprentissage est un mode de formation professionnelle initiale, dispensée en alternance.

- Vous alternez des périodes de travail en entreprise, pendant lesquelles vous acquérez une expérience et des compétences professionnelles, et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel sur le métier choisi au centre de formation d'apprentis (CFA).
- Vous signez un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.
- Vous avez un statut de salarié. Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- Vous percevez un salaire variable selon votre âge, le diplôme préparé et la progression dans le cycle de formation. À signaler, le salaire de l'apprenti est plus élevé dans le BTP que dans les autres secteurs d'activité.

